

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018**

Sous la présidence de Monsieur RINTJEMA Joël, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage : 19 juin 2018

Étaient présents : Joël RINTJEMA, Hélène COMOY, François KWIATKOWSKI, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Fanny MIGNON, Virgile TUPINIER.

Représenté : Monique NICOLLE donne pouvoir à Tony BOITELET.

Secrétaire de séance : François KWIATKOWSKI

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 28 mai 2018 ; Choix de rattachement à un établissement scolaire ; Avis sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur Poilly et Ste Vertu dans le cadre de l'enquête publique ; Rapport Véolia 2017 sur la qualité de l'eau ; Achat groupé de défibrillateurs ; Question diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Travaux de la place de l'église ; Mur de soutènement Sentier du Goulot ; Motion présentée par des conseillers municipaux.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission d'Alexandre LAVAL, qui prend effet le 22 juin 2018. Les conseillers demandent à ce que sa lettre leur soit transmise.

Approbation du compte-rendu du 28 mai 2018 : Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Choix de rattachement à un établissement scolaire

Délibération n°31/2018 :

Suite à la fermeture de son école élémentaire et à l'obligation de scolarisation à partir de 3 ans, la commune doit faire un choix de sectorisation scolaire. Le rattachement choisi permettra à la Région, compétente en matière de transports scolaires, de considérer comme prioritaires les enfants de notre commune sur les circuits scolaires désignés.

Compte tenu du contexte spécifique de Poilly situé entre un bassin de vie tourné vers Chablis et un rattachement à l'ancien canton de Noyers, la commune a demandé à ce qu'on ne pénalise ni les élèves inscrits à Noyers, ni ceux inscrits à Chablis.

Dans un courrier adressé à la mairie, la région précise qu'on peut choisir le rattachement soit à l'une, soit à l'autre école, ou bien elle propose de faire le choix de Chablis tout en accordant pendant une période transitoire, de considérer Noyers comme un double rattachement.

La région propose une durée transitoire de 5 ans mais nous avons des enfants qui débutent leur maternelle à Noyers et qui doivent pouvoir poursuivre leur cursus sans entrave pour le transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Demande** son rattachement à la carte scolaire de Chablis.
- **Demande** que la desserte de Poilly-sur-Serein soit prévue sur un circuit scolaire pour Chablis.
- **Demande** que soit maintenu prioritaire le service de transport vers les écoles maternelle et élémentaire de Noyers-sur-Serein pour une période de transition correspondant à une durée normale d'un cursus scolaire, soit 3 ans pour le cycle maternelle et 5 ans pour le cycle élémentaire, soit jusqu'en JUIN 2026.

2. Avis sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur Poilly et Ste Vertu dans le cadre de l'enquête publique

Délibération n°32/2018 :

Le Maire rappelle les délibérations prises par le conseil municipal : une donnant un avis favorable à la poursuite des études de faisabilité d'un projet éolien sur la commune ; l'autre concernant la convention de servitudes pour le projet éolien.

Suite à l'ouverture de l'enquête publique, le Conseil Municipal doit redonner un avis sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Poilly-sur-Serein (4 éoliennes) et Sainte-Vertu (2 éoliennes), ainsi que les communes limitrophes.

Le Préfet de l'Yonne donnera sa décision à l'issue de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention,

- **Donne** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur Poilly et Sainte Vertu.

3. Rapport Véolia 2017 sur la qualité de l'eau

Délibération n°33/2018 :

Quelques chiffres clés :

- 239 abonnés
- 69,4 % de rendement (avec 5 fuites difficilement détectables)
- 1 branchement en Plomb renouvelé en 2017.
- Dureté : TH compris entre 28,1 et 29,9° F. L'eau est calcaire.
- Bactériologie : l'eau distribuée a été de bonne qualité bactériologique.
- Nitrates : valeurs comprises entre 4 et 5 mg/l au puits des Gravières et entre 41.5 et 44.3 mg/l à la Source (l'eau distribuée est un mélange de 90% des Gravières avec 10% de la Source).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Prend acte et accepte** le rapport annuel 2017 de l'eau de la Société VEOLIA.

4. Achat groupé de défibrillateurs

Délibération n°34/2018 :

La Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs a proposé de faire une commande groupée de défibrillateurs pour les communes qui le souhaite. Après avis pris auprès du chef du CPI de Poilly, il semble important que la commune puisse acquérir un équipement accessible à la population. Les élus suggèrent d'envisager une opération de formation collective auprès d'habitants volontaires, afin d'optimiser les chances de réaliser les bons gestes de secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de s'équiper d'un défibrillateur extérieur, en s'inscrivant dans le cadre de la commande groupée proposée par la communauté de communes.
- **Demande** que soit étudiée l'organisation d'une formation collective qui serait proposée gratuitement aux habitants volontaires.

5. Travaux de la place de l'église

A la demande de conseillers municipaux, il est souhaité que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de chaque réunion, afin de communiquer régulièrement sur l'état d'avancement du dossier.

Hélène Comoy a pu obtenir un contact avec l'avocat, qui confirme avoir bien reçu de la commune, le mandat pour déposer une requête en expertise après du tribunal compétent. Celle-ci est en cours d'élaboration et devrait nous être communiquée prochainement.

Les conseillers municipaux insistent pour rappeler que cette requête est une démarche active et positive, pour débloquer la situation actuelle. C'est même la seule solution, préconisée par maître Profumo, qui permettrait la mise en évidence des désordres et le chiffrage de solutions techniques, dans un rapport de forces équilibré avec les concepteurs et les entrepreneurs du projet.

6. Mur de soutènement Sentier du Goulot

Le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'avocat de M. LAVAL concernant le mur de soutènement sentier du Goulot.

Suite aux conclusions de l'étude réalisée et à l'estimation des travaux, les conseillers municipaux demandent qu'une réunion de travail sur ce sujet soit organisée au plus vite et en présence de tous les conseillers.

7. Motion présentée par des conseillers municipaux**Délibération n°35/2018 :**

Lecture est faite d'une motion rédigée par des conseillers, qui souhaitent faire part au maire publiquement de leurs inquiétudes et proposent de réagir pour la commune.

M. le Maire et François Kwiatkowski n'en ont eu connaissance qu'à sa lecture.

« Nous, conseillers municipaux en exercice, souhaitons signaler par cette motion, notre profonde inquiétude quant à la bonne gestion des dossiers de la commune, due selon nous à la position passive du maire face aux décisions à prendre, voire à son inertie qui pèse sur la bonne marche des dossiers et qui va à l'encontre des intérêts de la commune.

Nous déplorons ne pas avoir été écoutés quand, par de très nombreuses fois, nous avons signalé au maire un manque de management de l'équipe, de réunions de concertation, de transmission d'informations, ou bien de réactivité face à des sujets importants.

Au-delà du profond respect que nous avons toujours témoigné à l'égard de l'homme, nous regrettons d'être forcés à réagir de la sorte, mais la situation est devenue inquiétante et nous ne pouvons plus rester sans rien faire.

Il nous semble indispensable de préciser nos intentions pour rassurer les habitants de Poilly : nous exprimons ce soir notre attachement indéfectible à Poilly, notre grand sens du bien-être général et surtout notre volonté sincère de débloquer la situation d'impasse dans laquelle nous nous trouvons. L'équipe s'étant encore réduite par le départ d'Alexandre Laval, il serait très dommageable qu'une démission supplémentaire signe la cessation d'activité du conseil municipal, surtout en ces temps troublés où les dossiers à traiter ne manquent pas. Nous ne demandons rien en retour sur le plan personnel, nous ne recherchons que des solutions pour le bien vivre à Poilly.

Plus concrètement, nous demandons à agir sans plus tarder sur les sujets qui nous préoccupent au plus haut point pour la bonne tenue de la commune : son entretien, la gestion des chemins et des voiries communales, l'entretien de contacts fréquents et constructifs avec notre avocat sur les dossiers qui ont pris une tournure judiciaire, liste non exhaustive mais que nous estimons prioritaires actuellement.

Nous espérons que le maire saura comprendre notre inquiétude et accepter les nouvelles dispositions d'organisation de travail que nous proposerons au sein de l'équipe municipale.

Chacun d'entre nous, signataires de cette motion, nous nous engageons à assumer le travail qui nous sera confié, à respecter le cadre organisationnel proposé, et à tenir régulièrement informés les autres membres des avancées prises sur nos dossiers.

Nous sommes et resterons dévoués à Poilly, unis par ce même lien. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour (dont le maire) et 1 voix contre,

- **Approuve** cette motion.

Questions et informations diverses :

a) Points travaux :

- les travaux de réfection du mur intérieur de l'église et les réparations de la rue des Fossés face au moulin sont terminés.
- Il faut résoudre le problème d'infiltrations d'eau dans le local technique Orange ; demande de devis à faire.
- Réfection de voirie communale : une étude détaillée de l'état des chemins communaux et voiries communales est en cours de réalisation, ce qui permettra d'appréhender la totalité des travaux et leur degré d'urgence. En attendant, nous disposons d'un devis pour refaire une ruelle de la rue de Lacey et la voie communale vers la ferme de la Charbonnière, deux portions jugées en très mauvais état : le conseil municipal demande que les travaux soient faits sans attendre.
- Les travaux de réfection du trottoir devant l'épicerie ont mis en évidence l'existence d'un puits parfaitement bien conservé ; une habitante a écrit en mairie pour demander à ce que cet ouvrage soit mis en valeur ; ce projet sera discuté lors d'une prochaine réunion de travail.

b) Tissu associatif : en vue de la prochaine reprise de leurs activités, les conseillers proposent de rencontrer les représentants des associations du village pour faire un point sur leurs besoins et sur les conventions de mise à disposition des locaux.

c) Containers de tri : des visuels autocollants ont été replacés sur chaque bac, qui rappellent la manière de trier ; pendant l'été, il est possible que certains bacs se retrouvent remplis plus vite qu'à l'habitude : le service Environnement de la Communauté de Communes rappelle aux habitants qu'il suffit, dans ce cas, de prévenir leur mairie, ou même de les contacter directement, pour qu'une tournée supplémentaire soit organisée.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 0h20.